

# PROCES-VERBAL

## DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LIGSDORF

### du Mardi 25 Juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-cinq du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué en date du 18 Juin 2024 s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de Mme Doris BRUGGER, Maire.

La convocation a été affichée le 18 Juin 2024

L'ordre du jour de la séance est le suivant :

- 1) Intervention de Mme Rachel MANDAGLIO de la Communauté de Communes Sundgau pour présenter la charte NATURA 2000
- 2) Désignation d'un secrétaire de séance
- 3) Approbation du procès-verbal du 9 Avril 2024
- 4) Approbation de la nomination du Garde-chasse
- 5) Acquisition d'une parcelle à l'euro symbolique
- 6) Divers

**Étaient présents** : BRUGGER Doris, BLIND David, HENGY Raymond, RITTY Yolande, ANTONY Thomas, HENGY Martine, HENGY Sébastien, KAUFFMANN Nicolas, MEISTER Josiane, MULLER Noël, SCHOFFIT Paul

Mme Doris BRUGGER, Maire, ouvre la séance à 19h00 et indique que le quorum est atteint.

Mme Le Maire sollicite l'approbation de l'Assemblée Délibérante pour rajouter un point à l'ordre du jour concernant l'approbation de la charte NATURA 2000. Les membres présents donnent leur accord pour rajouter ce point à l'ordre du jour (point N°4).

#### **1. Intervention de Mme Rachel MANDAGLIO de la Communauté de Communes Sundgau pour présenter la charte NATURA 2000**

Le réseau de sites NATURA 2000 a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique des espèces et des habitats sur le territoire de l'Union Européenne. Sa mission est de concilier l'activité humaine avec la faune et la flore à travers une charte.

Des zones, validées par le ministère de l'environnement, ont ainsi été déterminées en fonction des espèces et des milieux. Le Jura Alsacien compte 55 espèces (faune et flore) et 13 milieux (forêt, verger, lisière etc...).

La charte NATURA 2000 est un outil de protection et de préservation de la qualité des différents milieux. Elle ouvre droit à une exemption de taxe foncière pour les adhérents pour une durée de 5 ans, renouvelable.

Les particuliers dont les parcelles sont classées NATURA 2000 peuvent également signer cette charte.

#### **2. Désignation d'un secrétaire de séance**

Les membres du conseil municipal délibèrent et décident, à l'unanimité des membres présents, de désigner Mme Martine FOLZER pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

### **3. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 9 Avril 2024**

Mme le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 9 Avril 2024 à l'assemblée. Cette lecture ne soulevant aucune objection, le procès-verbal est adopté, à l'unanimité des membres présents, dans la forme et rédaction proposées. Il est ainsi procédé à sa signature.

### **4. Approbation de la charte NATURA 2000**

Délibération 4/0624

Mme Le Maire expose qu'une partie de la forêt de Ligsdorf est classée Natura 2000 et PEFC puisqu'elle s'est engagée à valoriser ce patrimoine tout en respectant les espèces qui s'y trouvent. La charte NATURA 2000 du Jura Alsacien est une charte de bonne pratique ouvrant droit à une exemption de taxe foncière pour les adhérents pour une durée de 5 ans, renouvelable. L'adhérent doit respecter des engagements dans la gestion des milieux forestiers, les lisières, les milieux humides. Ces pratiques sont proches de celles déjà mises en place par le forestier de la commune. Mme Le Maire propose de signer cette charte. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, donne son accord à la signature de cette charte.

### **5. Approbation de la nomination du Garde-Chasse**

Délibération 5/0624

Mme Le Maire informe le conseil municipal que M. WICKY Jean-Paul, locataire du lot de chasse unique de la commune de Ligsdorf, lui a fait parvenir un courrier dans lequel il demande le renouvellement d'agrément de son garde-chasse, M. Michel FROEHLIY. Il précise que la Fédération de chasse du Haut-Rhin, en date du 28 mai 2024, a émis un avis favorable à cette demande de renouvellement. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

Emet un avis favorable à la demande de renouvellement d'agrément de garde-chasse particulier au nom de Michel FROEHLIY.

Autorise Mme Le Maire à signer tout document à intervenir.

### **6. Acquisition d'une parcelle à l'euro symbolique**

Délibération 6/0624

Lors de la réunion du Conseil Municipal du 2 février 2024 les membres ont délibéré en faveur de l'acquisition, par la commune, de la parcelle de Monsieur HENIS Gérard. Ce dernier, propriétaire de la parcelle cadastrée Section 1 Parcelle 133 d'une surface de 36.91 ares, souhaite céder son bien à la commune pour l'euro symbolique. Après avoir entendu les explications de Mme Le Maire, le Conseil Municipal délibère et décide, à l'unanimité des membres présents

D'émettre un avis favorable à l'acquisition du bien cadastré S1 Parcelle 133 à l'euro symbolique ;

D'autoriser Mme Le Maire à signer tous les documents devant intervenir à cet effet, étant précisé que les frais de notaires seront à la charge de la commune.

### **7. Divers**

- Mme Le Maire présente les déclarations préalables et les permis de construire déposés en Mairie
  - PC WICKY Jean-Paul : Démolition et construction d'une cabane de chasse : avis favorable

- Le centre de gestion 68 propose aux collectivités d'adhérer à une convention de participation pour la prévoyance de leurs agents à partir de janvier 2025. Une participation financière de l'employeur sera obligatoire pour chaque agent qui souhaite adhérer au dispositif, le montant minimum étant de 7 euros par mois et par agent. Le montant proposé par l'assemblée délibérante sera soumis au comité technique pour approbation et fera ensuite l'objet d'une délibération.
- Lors de la réunion de début juin, l'équipe de LA POSTE en charge de notre dossier adressage, a présenté le diagnostic de notre commune et relevé l'ensemble des rues présentant des incohérences au niveau de l'adresse. Mme Le Maire rappelle l'importance d'adresses à jour et bien référencées permettant, notamment, aux habitants d'être secourus plus rapidement. Un groupe de travail composé du maire et des adjoints fera le point sur les modifications éventuelles à apporter.
- Mme Le Maire présente les différents chantiers prévus lors de la prochaine journée citoyenne qui aura lieu le 21 septembre 2024. Il y aura par exemple la construction d'un abribus, des travaux de peinture et réfections etc... Comme chaque année différents groupes de travail seront composés.
- La Collectivité Européenne d'Alsace, dans un courrier du 21 juin 2024, nous confirme sa participation financière pour notre projet d'aménagement du carrefour central.
- Notre village se situe sur le parcours officiel du Tour Alsace 2024. Les cyclistes traverseront la commune le jeudi 25 juillet 2024 à partir de 15h00.
- En date du 24 avril 2024 nous avons été destinataire d'un courrier du défenseur des droits au sujet d'un remaniement cadastral engagé en 2000 par un administré. Mme Le Maire a pris contact avec le défenseur des droits afin de convenir d'un rendez-vous pour échanger avec lui sur ce sujet.
- Le Conseil Municipal décide de ne pas prévoir de sortie pour les aînés cette année mais d'agrémenter le repas, organisé au printemps, d'une animation.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Mme Le Maire, lève la séance à 21h20

Fait à LIGSDORF, le 27 juin 2024  
Le Maire, Doris BRUGGER



La secrétaire de séance, Martine FOLZER

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Martine Folzer', written in a cursive style.

Publié sur le site de la commune le : 8.7.2024